



ASECNA  
REPRÉSENTATION AU MALI  
Date 09 FEV 2018  
N°  
Classement 00131

Niamey, le 08 FEB 2018

DECISION N° 2018/ **D00065** /ASECNA/EAMAC/EAMD/ESC *de*  
PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ENTREE  
A L'EAMAC, SESSION DE 2018

**LE DIRECTEUR DE L'EAMAC,**

- Vu la convention relative à l'ASECNA, signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble des statuts de l'Agence ;
- Vu la décision N°2017/002013/ASECNA/DGDD du 09 octobre 2017 portant réorganisation de l'EAMAC ;
- Vu la décision N°2017/002122/ASECNA/DGDD du 23 octobre 2017 précisant les missions et les attributions de l'EAMAC ;
- Vu la décision 19-6 du Conseil de Perfectionnement des Ecoles de l'ASECNA relative au concours d'entrée dans les Ecoles de l'ASECNA en date du 14 décembre 2010 ;
- Vu le Règlement Intérieur de l'EAMAC ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE :

ASECNA			
Le Représentant			
<del>DSOCS</del>	<del>MDT</del>	<del>IRET</del>	<del>IGC</del>
<del>CER</del>	<del>CAP</del>	<del>EAS 2</del>	<del>CAS</del>
<del>ADG</del>	<del>PAI</del>	<del>REX</del>	<del>SET</del>
<del>AAC</del>			

**Article 1<sup>er</sup> :** Objet

Il est ouvert au titre de l'année académique 2018-2019 le concours d'entrée à l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC), session de 2018, pour les besoins des Etats membres les ayant préalablement exprimés ainsi que pour ceux de l'ASECNA.

## **Article 2: Dates du concours et cycles ouverts**

Les épreuves du concours se dérouleront **les mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018** dans les Etats membres de l'ASECNA et concerneront les cycles et spécialités suivants :

### **➤ Cycle Ingénieur**

Durée de la formation: trois (3) ans

Spécialités : - Exploitation de l'Aviation civile  
- Météorologie  
- Electronique et Informatique

### **➤ Cycle Technicien Supérieur**

Durée de la formation: deux (2) ans

Spécialités : - Exploitation de la Circulation Aérienne  
- Exploitation des Télécommunications  
- Météorologie  
- Electronique et Informatique

### **➤ Cycle Technicien**

Durée : neuf (9) mois

Spécialités : - Exploitation de l'Aviation Civile  
- Exploitation des Télécommunications  
- Météorologie

## **Article 3 : Modalités et conditions d'inscription et dossier de candidature**

Les modalités et conditions d'inscription par cycle, le calendrier du déroulement des épreuves ainsi que la composition du dossier personnel des candidats sont détaillés dans les annexes jointes à la présente.

## **Article 4 : Critères d'admission**

### ***Pour les cycles Ingénieur, Technicien Supérieur et Technicien***

Dans la limite des places ouvertes et selon un classement au mérite, les critères d'admission au concours sont fixés à la double condition suivante : ne pas avoir une note éliminatoire dans l'une des épreuves du concours et obtenir une moyenne générale supérieure à une moyenne « seuil » fixée par le jury.

### **Article 5 : Admission et publication des résultats**

Les délibérations du jury du concours permettent au jury d'arrêter la liste définitive des admis par ordre de mérite et dans la limite des places ouvertes par cycle et par spécialité.

Cette liste des admis au concours fait l'objet d'une publication.

L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.

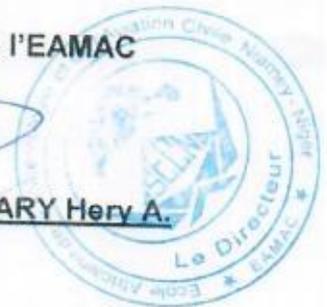
### **Article 6: Prise d'effet**

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature et abroge toutes dispositions antérieures d'effet contraire.

Le Directeur de l'EAMAC



RAKOTONJANAHARY Hery A.



### **Ampliations**

- DGDD (ATCR)
- DGDP (Attaché de presse)
- DRHD
- Agences et Autorités d'Aviation Civile
- Toutes Représentations et Délégations de l'ASECNA
- DSQDCS/EAM

# Annexe I : Cycle Ingénieur

(Durée de la formation : trois (03) ans)

## 1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2018, se feront en ligne du **08 au 29 mars 2018** sur le site [www.eamac.ne](http://www.eamac.ne) à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

## 2. Conditions d'inscription

### Candidats externes :

- Etre titulaire d'un diplôme de 2<sup>ème</sup> année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES ou L2) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de vingt-et-sept (27) ans au 31 décembre 2017.

### Candidats internes (ASECNA et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie):

- Etre titulaire d'un diplôme de 2<sup>ème</sup> année universitaire scientifique (DEUG, DUES ou L2) ou technique (BTS, DUT, DTS) ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ou du diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Etre âgé de moins de cinquante-et-un (51) ans au 31 décembre 2017 ;
- Pour les agents de l'ASECNA : Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

## 3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Éliminatoires
Français	23 mai 2018	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	23 mai 2018	4 heures	14 h – 18 h	5	< 07/20
Mathématiques	24 mai 2018	4 heures	07 h -11 h	5	< 07/20
Anglais	24 mai 2018	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	25 mai 2018	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.

## 4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en deuxième année : certificat d'inscription en 2<sup>ème</sup> année universitaire scientifique ou technique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la première année) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale

**N.B. :** Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés): du **11 avril au 01 mai 2018** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats le **lundi 02 juillet 2018**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'admission définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite de 2<sup>ème</sup> année du diplôme présenté.

## Annexe II: Cycle Technicien Supérieur

(Durée de la formation : deux (02) ans)

### 1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2018, se feront en ligne du **08 au 29 mars 2018** sur le site [www.eamac.ne](http://www.eamac.ne) à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

### 2. Conditions d'inscription

#### Candidats externes :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 31 décembre 2017.

#### Candidats internes (agents de l'ASECNA et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie)

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ou du diplôme de Technicien de l'EAMAC ;
- Etre âgé de moins de cinquante-et-un (51) ans au 31 décembre 2017 ;
- Pour les agents de l'ASECNA : Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours.

**Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.**

### 3. Coefficients, des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	23 mai 2018	4 heures	07 h - 11 h	3	< 05/20
Physique	23 mai 2018	3 heures	14 h - 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	24 mai 2018	3 heures	07 h - 10 h	4	< 05/20
Anglais	24 mai 2018	2 heures	13 h - 15 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	25 mai 2018	2 heures	07h - 09h	Bonus x 3	-

*\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

### 4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en terminale : *certificat d'inscription en terminale scientifique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première*) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale

**N.B. :** Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés) : du **11 avril au 01 mai 2018** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats le **lundi 02 juillet 2018**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'inscription définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au BAC

## Annexe III: Cycle Technicien

(Durée de la formation : 9 mois)

### 1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2018, se feront en ligne du **08 au 29 mars 2018** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

### 2. Conditions d'inscription

#### Candidats externes :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 31 décembre 2017

#### Candidats internes (agents de l'ASECNA et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie) :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de cinquante-et-un (51) ans au 31 décembre 2017 ;
- Pour les agents de l'ASECNA : Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

### 3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	23 mai 2018	4 heures	07 h - 11 h	3	< 05/20
Physique	23 mai 2018	3 heures	14 h - 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	24 mai 2018	3 heures	07 h - 10 h	4	< 05/20
Anglais	24 mai 2018	2 heures	13 h - 15 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	25 mai 2018	2 heures	07h - 09h	Bonus x 3	-

\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie. Ils composeront dans leur spécialité de base.

### 4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en terminale : *certificat d'inscription en terminale scientifique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première*) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale

**N.B. :** Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés) : **du 11 avril au 01 mai 2018** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile)
- Publication des résultats le **lundi 02 juillet 2018**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins
- L'inscription définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au BAC